VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 janvier 2017
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

SP/DC

N° 002091

Patrimoine et musée - Autorisation de répondre à l'appel à projet «les portes du temps »

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 31 janvier 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 25 janvier 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ONT DONNE PROCURATION : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)
ABSENTS : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)
La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France impose à toute collectivité propriétaire d'un « Musée de France » la création d'un service des publics ayant pour mission de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Madame le Maire souligne que depuis 2005, grâce à l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) la ville d'Apt a pu mettre en place dans ses musées, un service des publics dont les activités ne cessent de se développer.

Madame le Maire rappelle également, que par délibération n°1267 du 25 octobre 2011, le conseil a approuvé la réorganisation du service patrimoine, suite à l'avis unanime exprimé par le Comité Technique Paritaire du 17 octobre 2011.

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de la volonté municipale de renforcer le lien entre le musée et le patrimoine de la ville, le service des publics souhaite répondre à l'appel à projet national « Les Portes du temps – C'est mon patrimoine », lancé, depuis 2005, par le Ministère de la culture, en proposant pour les vacances d'avril 2017 un programme transversal art-patrimoine d'ateliers destiné aux 6 – 11 ans.

Madame le Maire souligne que cette manifestation, qui s'adresse majoritairement à des enfants et adolescents issus des territoires prioritaires au titre de la politique de la ville, a pour ambition de sensibiliser ce public au patrimoine et à l'histoire à travers une offre culturelle de qualité.

Afin de permettre à la Ville d'Apt de mettre en œuvre un programme d'animation jeune public de deux semaines au musée et à la cathédrale, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le Service des publics à répondre à l'appel à projet « les portes du temps – C'est mon patrimoine ».

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRE que les activités du service des publics du musée répondent bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

CONFIRME, l'intérêt du projet « les portes du temps – C'est mon patrimoine » dans le cadre de la politique en direction du jeune public des quartiers prioritaires de la ville.

DIT, que la dépense sera financée sur le budget de fonctionnement du musée.

AUTORISE, le service des publics du musée à répondre à l'appel à projet national « les portes du temps – C'est mon patrimoine ».

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI